

REPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DEPARTEMENT DES LANDES	DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	----- SEANCE DU MERCREDI 8 MARS 2017 2017-02

L'an deux mille dix-sept, le huit du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-d'Oney, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Paul Le Tyrant.

Présents : J-P Le Tyrant, Philippe Saës, Monia Laboulais, Todor Topalov, Didier Cazeaux, Thierry Destruhaut, Florence Thomas, Laetitia Quintanilla, Julia Puyau, David Soubiran, Florence Delniette et Corinne Barrau.

Absents excusés : Guillaume Despagnet, Brigitte Klein et Xavier Dumoulin.

Procuration : M. Dumoulin a donné procuration écrite à M^{me} Barrau.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2017 est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Démarrage du PLUi : organisation de la phase PADD (Projet d'Aménagement et de développement durables) en présence de M. Bruno LEDOS, responsable technique de Mont-de-Marsan Agglomération

M. LEDOS fait une présentation aux élus en 3 parties :

- Partie 1 : Démarrage du PLUI et organisation de la phase PADD
- Partie 2 : Le contenu du PADD
- Partie 3 : Les orientations du PADD

La municipalité sera partie prenante des discussions autour de la mise en place de ce projet et en tiendra informée la population communale.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION**

M. TOPALOV présente les comptes administratifs 2016 du budget général, de l'assainissement, du photovoltaïque et du lotissement Le Tuc, des logements sociaux et du lotissement Génévrière qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion du receveur municipal.

Affectation des résultats :

- **Budget général** :

Partie fonctionnement

Dépenses : 911 569,73 €

Recettes : 1 386 320,64 €

Soit un excédent de 474 750,91 €

Partie Investissement

Dépenses : 592 724,06 €

Recettes : 1 439 488,01 €

Soit un excédent de 846 763,95 €.

L'excédent total est donc de 1 321 514,86 € pour le budget général.

Il est proposé de reporter 250 000 € de cet excédent en fonctionnement dans le but de le reverser au budget logements sociaux.

Le reste de l'excédent serait affecté à l'investissement, soit 1 071 514,86 €.

Après en avoir délibéré, et en l'absence du Maire, le Conseil vote à la majorité (1 vote contre).

- **Assainissement** = Résultat excédentaire de 72 948,43 €.

Une partie de l'excédent, soit 19 300,32 € serait affectée en fonctionnement et le reste, soit 53 648,11 €, serait reporté en investissement.

Le Conseil vote à la majorité (1 vote contre).

- **Photovoltaïque** = Résultat excédentaire de 40 831,75 €.

Le Conseil vote à la majorité (1 vote contre).

- **Logements sociaux** = Résultat excédentaire de 144 100,79 €.

Le Conseil vote à la majorité (1 vote contre).

- **Lotissement Le Tuc** = Résultat excédentaire de 13 310,54 €. Le compte sera clôturé et la somme reversée en fonctionnement du budget général.

Le Conseil vote à la majorité (1 vote contre).

- **Lotissement Genévrière** = Résultat de 0 €.

Le Conseil vote à la majorité (5 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions).

Ce compte sera fermé prochainement.

- **POINTS DIVERS**

► **Arrêté pour la régie cantine et garderie**

M. le Maire indique aux élus que le trésorier souhaite que la mairie prenne un arrêté portant suppression de la régie municipale concernant le paiement de la cantine scolaire et de la garderie étant donné le transfert de ces compétences à Mont-de-Marsan Agglomération à compter du 1^{er} juillet 2015.

► **Facture SYDEC**

M. le Maire énumère les différents travaux d'éclairage de la piste piétonne de la gare :

- Génie civil

- Fourniture, pose et raccordement de 2 coffrets de répartition

- Fourniture, pose et raccordement de 21 balises Led 3W

Il présente également le plan de financement de ces travaux :

Montant Estimatif TTC (réalisé par le SYDEC)	36 410 €
TVA pré-financée par le SYDEC	5 697 €
Subventions accordées par le SYDEC	18 735 €
Part de la collectivité (commune)	11 978 €

Le Conseil valide à l'unanimité.

Le maire a levé la séance à 20h20.